

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an deux mil quinze
Le 3 septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 25 août 2015

OBJET : RECTIFICATIF DES TARIFS DE LA P.A.C

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

ABSENTS : Michel PERRET

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER FAUVY

M. le maire explique que l'Agence de l'Eau augmente de 3% la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Cette taxe est reversée en totalité à l'Agence de l'Eau par la commune. Il est donc nécessaire de répercuter cette taxe aux usagers.

Les tarifs de la P.A.C. (participation à l'assainissement collectif) deviennent donc :

- Taxe fixe 45 €
- Taxe d'assainissement 1.40 €/ m³
- Taxe de modernisation des réseaux 0.155€/m³ au lieu de 0.15€/m³
- Le maintien de la non-facturation au-dessus de 200 m³ pour les agriculteurs raccordés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de répercuter la taxe de modernisation des réseaux aux usagers

Jean-Michel DREVET,
Maire.